

HAUTE COUR DE JUSTICE

CABINET
D'INSTRUCTION

N°

Procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation

122

L'AN mil neuf cent , le 6 SEPT 1945
du mois d à heure du

Déférant à notre mandat de comparution
après avoir été extrait de la Maison d'arrêt de Fresnes
Devant nous, BÉTEILLE + Membre de la Commission
d'Instruction près la Haute Cour de Justice, assisté de H. PAROY
Greffier assermenté, s'est présenté a été amené
en notre cabinet, à Paris, le M^r Saval

est Max André /
[Signature]
[Signature]
[Signature]

M^r Paul, Baraduc et Jaffré
Conseil de l'inculpé , dûment convoqué et à la disposition de qui la
procédure avait été mise la veille de ce jour, sont présents

DEMANDE Expliquez-vous sur la loi du 10 Août 1942
modifiant la loi du 10 Novembre 1941, sur
les sociétés secrètes. Ce texte porte encore votre
signature ?



RÉPONSE Ce texte est très important et il montre
ainsi que je vais le préciser, le souci
que j'avais d'empêcher une application
trop stricte des lois concernant les
sociétés secrètes. J'avais constaté
la partialité souvent révoltante

[Signature] M^r Betteille

avec laquelle on recherchait et on
frappait les membres de ces Sociétés.
Quand je protestais contre ces
règnes, l'Amiral Platon toujours
appuyé par le Maréchal, son Cabinet
et les autorités allemandes, me
répondait, qu'il faisait son devoir
en appliquant ces lois; c'est alors
que dans le but de mettre un
terme à ces abus, j'ai décidé de
créer une Commission Spéciale
placée sous mon autorité et chargée
de suspendre, par décision individuelle,
l'application des interdictions et
incapacités qui avaient frappé
les anciens membres des Sociétés
Secrètes.

J'ai chargé M. Maurice Reclus
Conseiller d'Etat, dont je connaissais
le libéralisme et dont l'opinion
d'hostilité à ces lois était assez
connue, de Présider cette Commission
française

et je la composai de telle façon, qu'elle
pût constituer un barrage efficace
aux entreprises de ceux qui marquaient
leur hostilité aux Sociétés Secrètes.

Je demande l'audition de M.
Maurice Reclus.



Lecture faite par moi-même et signée

vicomte

Marbo

Reclus